Ville de
SAINT-DIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de M. Quentin BRIERE, Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
M. BRIERE, Maire
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO, M. KARATAY, M. CORNUT-GENTILLE, Mme GARCIA

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC
Mme ROBERT-DEHAULT à M. BRIERE
M. KARATAY à Mme KREBS
Mme GARCIA à Mme KREBS

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 128-12-2020

CENTRE SOCIOCULTUREL – ADOPTION DU PROJET SOCIAL

Rapporteur : M. Mokhtar KAHLAL

Depuis le 1er avril 2019, la Ville de Saint-Dizier gère en direct le Centre Socioculturel, suite à la reprise en régie des activités de l'association Espace Bragard.

Avec une ambition forte de dynamiser l'accompagnement des familles, de développer des activités adaptées aux réalités et enjeux de société, tout en amplifiant les connexions avec les différents partenaires, la Ville de Saint-Dizier a d'emblée décidé d'inscrire le Centre Socioculturel dans le cadre défini par la charte des centres sociaux et socioculturels, à savoir : *« le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire* ».

A ce titre, le Centre Socioculturel bénéficie d'un soutien, notamment financier et en ingénierie, de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre d'une première période dite de préfiguration accordée du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, puis prolongée jusqu'au 30 novembre 2020 en raison de la crise sanitaire.

Cette période a été mise à profit par la Ville pour élaborer le projet social du Centre Socioculturel, lequel permettra d'obtenir l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales pour la période allant du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2022, et conforter ainsi le soutien de ce partenaire privilégié.

Le projet social vise à définir les axes stratégiques d'une action sociale globale autour de l'individu et de la famille, et induit une démarche participative et partenariale que la Ville a choisi de mener avec l'appui d'une société coopérative et participative, la société Accolades.

Au terme d'une année de travail, de concertation avec les partenaires, de recueil de la parole des habitants, d'analyse et de partage des données puis d'identification des enjeux stratégiques par et pour le Centre Socioculturel, le projet social a permis d'identifier 8 orientations prioritaires, elles-mêmes déclinées en plan d'actions, à savoir :

- dynamiser le réseau des partenaires et des acteurs de l'animation de la vie sociale,
- favoriser le recueil des besoins des habitants par des personnes qualifiées, et mettre en œuvre des actions pour y répondre,
- rompre l'isolement des personnes identifiées sur le quartier du Vert-Bois,
- améliorer l'image du quartier afin qu'à moyen terme, le Vert-Bois soit ouvert à tous et que ses habitants soient des ambassadeurs de leur quartier,
- asseoir le rôle du Centre socioculturel comme lieu d'accueil et d'écoute, et comme catalyseur des initiatives des habitants,
- faire du Centre Socioculturel un acteur incontournable de la parentalité pour les familles et les partenaires,
- développer la participation et l'implication des habitants dans la vie de leur quartier,
- développer la fonction de centre de ressources et de formation du Centre Socioculturel.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet social du Centre Socioculturel pour la période du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2022, en vue d'obtenir l'agrément de centre social par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON